

# VILLE DE MARNAY

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

#### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2012

Sous la présidence de M. Vincent BALLOT.

13 conseillers présents:

Monique BONNET, Laurence BOUCHASSON, Bernadette MADIOT, Jean Louis FASSENET, Bernard MORCHE, Yves MOUCHOT, Michael RIETMANN, Serge MANDRET, Bernard GIRARD, Rémy VIEY, Jean-Marc STARKE, Pascal THIELLEY

Secrétaire de séance : Vincent BALLOT

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2011.
- Interconnexion Syndicat du Val de l'Ognon : dépôt dossier DETR, demande de subvention ;
- Remplacement de la conduite d'eau Grande rue : Maîtrise d'œuvre ; demande de subventions ;
- Personnel communal : création de poste (régularisation), contrat à durée indéterminée, mise en place de la charte de l'action sociale ;
- Foyer club 3<sup>ème</sup> âge : réactualisation de la convention de mise à disposition d'un agent de service ;
- Extension du réseau de distribution d'électricité rue des carmes ;
- Demande de subvention pour un voyage scolaire de l'école primaire St Pierre Fourier ;
- Délégation du Maire aux adjoints pour les signatures ;
- Echange de terrain Place de la Gare ;
- Convention avec les chantiers internationaux ;
- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance à 20 h.

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance précédente du 12 Décembre. Aucune remarque particulière n'a été faite.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :  
Modification de la composition de certaines commissions suite à la démission de Christian MARTIN

Voté à l'unanimité.

## **I. Interconnexion Syndicat du Val de l'Ognon : dépôt dossier DETR, demande de subvention**

Le Conseil Général a voté en décembre les crédits nécessaires à la réhabilitation des deux premiers ponts qui enjambent l'Ognon à l'entrée de Marnay.

Trois dossiers déjà évoqués sont concernés par ces travaux :

L'interconnexion au Val de l'Ognon avec une conduite de 150 mm pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune.

L'aménagement de sécurité pour le cheminement piétonnier le long de ces ouvrages hydrauliques.

L'enfouissement des réseaux aériens qui surplombent la rivière.

Il convient de profiter des travaux sur les ponts pour mutualiser ces réalisations et réaliser des économies d'échelle.

Le Conseil Général va dimensionner les travaux au moyen de gaines techniques. Les contacts sont pris avec INGENIERIE 70, ERDF, le SIED, le Val de l'Ognon pour cordonner ces interventions.

Une demande d'aide au titre de la DETR (20% du montant HT) peut être envisagée sur le dossier d'interconnexion. Un devis été effectué pour un montant de 324 K€. L'agence de l'eau (20% du montant HT), le conseil général (20% du montant HT), et les « amendes de polices » peuvent également être sollicitées sur la partie sécurisation.

Voté à l'unanimité.

## **II. Remplacement de la conduite d'eau Grande rue : Maîtrise d'œuvre ; demande de subventions**

Dans la continuité des travaux de notre Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère, la place et la grande rue vont maintenant être concernées. La conduite d'eau doit être remplacée et les branchements plomb supprimés. Nous avons une convention avec l'agence départementale 70 qui nous propose ses services pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Nous devons accepter cette convention afin qu'elle lance la consultation. Dans le même temps, nous solliciterons les subventions qui peuvent être accordées pour compléter l'aide déjà accordée pour la suppression des branchements plombs. Montant estimé de l'opération : 152 710 € TTC.

Voté à l'unanimité.

## **III. Personnel communal : création de poste (régularisation), contrat à durée indéterminée, mise en place de la charte de l'action sociale**

### 1) Création de postes

Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion, il convient de régulariser les contrats de deux agents en poste actuellement. En effet, il s'avère que leurs contrats en CDI ne sont pas valables. La seule solution consiste à créer deux nouveaux postes (un à 8 heures et un à 9 heures) et de nommer les agents stagiaires sur ces postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer les postes suivants :

Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 9 heures par semaine soit 9/35<sup>ème</sup> d'un temps plein et un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 8 heures par semaine soit 8/35<sup>ème</sup> d'un temps plein.

Voté à l'unanimité.

## 2) Mise en place de la charte de l'action sociale

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé le 14 septembre 2004 une convention avec le Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal. Celui-ci propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture...).

Afin de renforcer la proximité avec ses adhérents, l'assemblée générale du CNAS a adopté une charte de l'Action Sociale en juin 2011. Les objectifs de cette charte sont de réaffirmer les valeurs essentielles du CNAS (solidarité, mutualisation) et de donner une légitimité plus importante au rôle de délégué élu et agent ainsi qu'au correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise la Maire (délégué élu) à signer la charte de l'Action Sociale.

Voté à l'unanimité

## IV. Foyer club 3<sup>ème</sup> âge : réactualisation de la convention de mise à disposition d'un agent de service

La convention qui lie la commune au Foyer club 3<sup>ème</sup> âge pour la mise à disposition quelques heures une semaine sur deux d'un agent technique pour l'entretien du foyer club doit être actualisée.

Le conseil municipal décide que la commune percevra auprès du Foyer club 3<sup>ème</sup> âge le coût de la mise à disposition d'un agent de service calculé selon la rémunération de l'agent et des charges au prorata des heures effectuées. Une nouvelle convention sera signée.

Voté à l'unanimité.

## V. Extension du réseau de distribution d'électricité rue des carmes

Le Sied est chargé de l'électrification de 2 parcelles rue des Carmes. Les frais sont à la charge du pétitionnaire mais nous devons porter financièrement le projet avant le remboursement en acceptant la convention établie par le syndicat d'électricité.

Voté à l'unanimité

## VI. Demande de subvention pour un voyage scolaire de l'école primaire St Pierre Fourier

Un élève de primaire a du être scolarisé au collège St Pierre Fourier de Gray.

L'établissement nous sollicite pour une participation financière au voyage de fin d'année de cette élève. Il est proposé d'intervenir sur la même base financière que la subvention demandée par l'école primaire de Marnay soit 40 €.

12 pour, 1 contre

## VII. Délégation du Maire aux adjoints pour les signatures

Des délégations dans les domaines comptables, sociaux et pour l'urbanisme doivent être attribuées aux adjoints qui effectuent leur permanence à la mairie et en cas d'absence prolongée du Maire.

Ces délégations vont faire l'objet d'un arrêté municipal.

Voté à l'unanimité

### **VIII. Echange de terrain Place de la Gare**

Il s'agit de régulariser une situation pour permettre l'aménagement de l'esplanade de la gare acquise en 2004 à la SNCF.

Interval souhaite devenir propriétaire du foncier de ses bâtiments et céder à la commune les terrains dont celle-ci a besoin pour l'aménagement de cet espace à requalifier.

Des échanges seront réalisés avec l'entreprise ainsi qu'une discussion engagée sur le devenir des bâtiments de l'entreprise.

Voté à l'unanimité.

### **IX. Convention avec les chantiers internationaux du Centre de BEAUMOTTE**

Comme en 2002, nous avons la possibilité d'accueillir une équipe des chantiers internationaux pour des travaux sur le territoire communal. Le fascinage du Douis avait été réalisé sur ce principe en 2003.

Deux chantiers cette année sont possibles : la rénovation du lavoir et une partie du mur du cimetière.

Ils pourraient se dérouler entre le 7 et le 25 juillet

Coût 1500 € pour la collectivité avec une demande de subvention à la fondation du patrimoine qui viendrait en déduction de cette somme.

Ces travaux respecteront le caractère patrimonial des lieux.

Voté à l'unanimité.

### **X. Questions diverses**

- Suite à la démission de Christian Martin de son poste de conseiller municipal, certaines nominations sont nécessaires dans différentes commissions et syndicats :

Suppléant au CA du Collège : Laurence BOUCHASSON

Suppléant au syndicat de la basse vallée de l'Ognon : Michaël RIETMANN

Correspondant défense : Monique BONNET

Délégué aux affaires forestières : Michaël RIETMANN

Commission communications aux petites cités comtoises de caractère : Monique BONNET

Délégué aux PCCC : Laurence BOUCHASSON

Commission révision des listes électorales : Bernadette MADIOT

Commission locale de suivi de l'AVAP : Bernard GIRARD

Commission d'appel d'offres –suppléant : Bernard GIRARD

Voté à l'unanimité

- Point sur l'AVAP (Aire de Valorisations de l'Architecture et du Patrimoine) : la commission de suivi a été installée le 20 Janvier. Son rôle sera d'instruire les dossiers d'urbanisme dans le périmètre de l'AVAP (Ex ZPPAUP) et de valider les propositions de modification du règlement de cette AVAP avant mise à l'enquête publique.

Un représentant du monde économique doit être nommé par le Conseil Municipal. Bernard GIRARD représentant au sein de l'UCIA se rapprochera de l'association pour proposer un représentant au sein de cette commission.

- Effectif des écoles primaire et maternelle : l'ouverture programmée d'un pôle scolaire sur Sornay va induire la fermeture d'une classe en maternelle. Au niveau de l'école primaire, un effectif en baisse fait craindre la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Une rencontre a été organisée entre la municipalité et l'inspection d'académique de Gray pour insister sur la nécessité de maintenir le nombre de classes en primaire. En effet les prévisions de construction sur le secteur, les investissements récents sur les écoles imposent ce maintien.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 13 février à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.